

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2318

16 octobre 2007

### SOMMAIRE

<b>ABH Fiduciaire Sàrl</b> .....	<b>111263</b>	<b>Norbert KELLER A.G.</b> .....	<b>111245</b>
<b>Albertina S.à r.l.</b> .....	<b>111244</b>	<b>Oakland Investment S.A.</b> .....	<b>111251</b>
<b>Am Duerf S.à.r.l.</b> .....	<b>111256</b>	<b>Ole Pedersen Golf School S.à r.l.</b> .....	<b>111264</b>
<b>Atasonic S.A.</b> .....	<b>111239</b>	<b>Padme Investment S.A.</b> .....	<b>111219</b>
<b>Basket Ball Club Diekirch a.s.b.l</b> .....	<b>111256</b>	<b>Panamena de Catering y Servicios S.A.</b> ..	<b>111225</b>
<b>Bureau d'Expertise Fievet Sprl</b> .....	<b>111260</b>	<b>Pierangeli S.A.</b> .....	<b>111218</b>
<b>CA European Bond Advisor S.A.</b> .....	<b>111224</b>	<b>Purcell Investments S.à r.l.</b> .....	<b>111221</b>
<b>ClinicalLand</b> .....	<b>111255</b>	<b>Rheinlanddamm S.à r.l.</b> .....	<b>111244</b>
<b>Comer International Properties S.à r.l.</b> ..	<b>111262</b>	<b>SBSM S.A.</b> .....	<b>111222</b>
<b>Creditanstalt Global Markets Fund Advisor</b>		<b>Simon Properties Luxembourg</b> .....	<b>111262</b>
<b>S.A.</b> .....	<b>111220</b>	<b>Supermarché MASSEN S.A.</b> .....	<b>111240</b>
<b>Dachstein S.à r.l.</b> .....	<b>111264</b>	<b>Suvian S.A.</b> .....	<b>111253</b>
<b>Decal International Holding S.A.</b> .....	<b>111254</b>	<b>Sycotec A.G.</b> .....	<b>111261</b>
<b>Direntile S.à r.l.</b> .....	<b>111241</b>	<b>Thiser Holding S.A.</b> .....	<b>111248</b>
<b>Freepost S.à r.l.</b> .....	<b>111240</b>	<b>Tobago Investment Holding S.A.</b> .....	<b>111224</b>
<b>Giesse S.A.</b> .....	<b>111218</b>	<b>Topfin Holding S.A.</b> .....	<b>111248</b>
<b>Grossglockner S.à r.l.</b> .....	<b>111241</b>	<b>Translink Mergers &amp; Acquisitions S.à r.l.</b>	
<b>Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A.</b> ..	<b>111250</b>	.....	<b>111249</b>
<b>Infra Holdings S.A.</b> .....	<b>111256</b>	<b>Vadec International S.A.</b> .....	<b>111242</b>
<b>ING LPFE Germany S.à r.l.</b> .....	<b>111239</b>	<b>Vahina</b> .....	<b>111261</b>
<b>ING LPFE Soparfi Finco S.à r.l.</b> .....	<b>111240</b>	<b>Value Secondary Investments Manage-</b>	
<b>ING PFCE Holdco S.à r.l.</b> .....	<b>111221</b>	<b>ment S.A.</b> .....	<b>111245</b>
<b>ING PFCE Hungary S.à r.l.</b> .....	<b>111254</b>	<b>Vantage Holdings S.A.</b> .....	<b>111249</b>
<b>ING RPPSE Soparfi C S.à r.l.</b> .....	<b>111239</b>	<b>Vicolux</b> .....	<b>111260</b>
<b>Investart S.A.</b> .....	<b>111264</b>	<b>Vilux Finance S.A.</b> .....	<b>111251</b>
<b>Katoen Natie International S.A.</b> .....	<b>111262</b>	<b>Vistorta Immobilier S.A.</b> .....	<b>111249</b>
<b>Millicom International Cellular S.A.</b> .....	<b>111257</b>	<b>Vontobel Europe S.A.</b> .....	<b>111254</b>
<b>Moufflux S.A.H.</b> .....	<b>111218</b>	<b>WATTENWIL S.A., société anonyme</b>	
<b>Next Generation Aircraft Finance S.à.r.l.</b>		<b>holding</b> .....	<b>111250</b>
.....	<b>111242</b>	<b>Xacat Investments</b> .....	<b>111263</b>

**Giesse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 65.580.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 juin 2007*

L'assemblée a décidé:

- D'accepter les démissions de Madame Luciani Raffaella et Monsieur Spatocco Lorenzo de leur fonction d'administrateurs et de président, avec effet immédiat.
- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, Monsieur Sandro Capuzzo, né le 14 décembre 1958 à Trieste, Italie, résident professionnellement au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et Monsieur Pascal Verdin, né le 23 janvier 1964 à Algrange en France résident professionnellement au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, leur mandat ayant comme échéance celle de leur prédécesseur.
- De nommer Monsieur Sandro Capuzzo président du conseil avec effet immédiat.

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Banque domiciliataire  
Signature

Référence de publication: 2007111004/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00213. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**Mouffolux S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 38.594.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 août 2007*

Résolutions:

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Sandrine Cecala décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 26 septembre 2006.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Fabrice Rota, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Mme Sandrine Cecala, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2007111005/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05324. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**Pierangeli S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 65.590.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 juin 2007*

L'assemblée a décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Pierangeli Filippo et Monsieur Pierangeli Luigi de leur fonction d'administrateurs et de président, avec effet immédiat.

- De nommer comme nouveaux administrateurs et avec effet immédiat, Madame Afonso Marjorie, née le 1<sup>er</sup> juin 1979 à Moyeuvre-Grande, France, résident professionnellement au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et Monsieur Marco Gostoli, né le 8 juillet 1960 à Pordenone en Italie, résident professionnellement au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, leur mandat ayant comme échéance celle de leur prédécesseur.

- De nommer Monsieur Marco Gostoli président du conseil avec effet immédiat.

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Banque domiciliataire  
Signature

Référence de publication: 2007111001/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00215. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

### **Padme Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 82.936.

### DISSOLUTION

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

SEQUIN SOCIETE INTERNATIONALE EQUIPEMENTS INDUSTRIELS ETABLISSEMENT, une société de droit du Liechtenstein, enregistrée sous le numéro H. 330/70, ayant son siège social à Eschen/FL, Liechtenstein.

Ici représentée par Madame Stéphanie Stacchini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 mai 2006,

Laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme PADME INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, R.C.S. Luxembourg section B 82 936, a été constituée en date du 6 juillet 2001 par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C recueil spécial de législations sous le numéro 25 du 05 janvier 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme PADME INVESTMENT S.A., prédésignée, s'élève actuellement à deux cent cinquante mille EUR (250.000,- EUR), représentée par cent (100) actions de valeur nominale deux mille cinq cents Euros (2.500,-) chacune.

III.- Que selon le registre de la société le mandant est l'actionnaire unique de la prédite société PADME INVESTMENT S.A.

IV.- Que le mandant a décidé de dissoudre et de liquider la société PADME INVESTMENT S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que le mandant déclare qu'il a réglé tous les engagements et dettes de la société PADME INVESTMENT S.A.

VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la mandante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société dissoute, même inconnues à l'instant.

VII.- Que la liquidation de la société PADME INVESTMENT S.A. est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Stacchini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, vol. 28cs fol. 88 case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007110999/211/49.

(070126205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**Creditanstalt Global Markets Fund Advisor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.123.

—  
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendsieben, den siebten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtswohnsitz in der Stadt Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Francis Kass, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter der PIONEER INVESTMENTS AUSTRIA GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach österreichischem Recht mit Sitz in der Lassallestrasse 1, A-1020 Wien,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Diese Vollmacht bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Bevollmächtigte ersucht den unterzeichneten Notar, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

- dass die Gesellschaft CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS FUND ADVISOR S.A., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter Sektion B, Nummer 54.123 (nachfolgend die «Gesellschaft»), gemäss notarieller Urkunde am 13. März 1996 gegründet und die Satzung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 13. April 1996 in der Ausgabe Nummer 187 veröffentlicht wurde;

- dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft vierundsiebzigttausenddreihundertachtundsechzig Euro Komma null sechs (EUR 74.368,06) beträgt und in eintausend (1000) Aktien mit einem Nennwert von je vierundsiebzig Euro Komma drei sechs acht null sechs (EUR 74,36806) pro Aktie eingeteilt ist;

- dass seine Vollmachtgeberin, PIONEER INVESTMENTS AUSTRIA GmbH, Eigentümerin aller eintausend (1000) Aktien wurde und beschlossen hat, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren;

- dass die Bilanz zum 3. September 2007, sowie die Gewinn- und Verlustrechnung für den Zeitraum vom 1. Januar 2007 bis zum 3. September 2007 gebilligt wurde;

- dass die PIONEER INVESTMENTS AUSTRIA GmbH die Funktion eines Liquidators der Gesellschaft übernommen hat und in dieser Funktion mit sämtlichen Befugnissen ausgestattet wurde, die die Art. 144 bis 148bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften für einen Liquidator vorsehen;

- dass sämtliche Schulden der Gesellschaft, bis auf jene Schulden gegenüber dem Vollmachtgeber, beglichen wurden;

- dass die PIONEER INVESTMENTS AUSTRIA GmbH, als alleinige Aktionärin der Gesellschaft sich verpflichtet, sämtliche etwaigen zukünftigen, noch nicht beglichenen Schulden unter ihrer persönlichen Haftung zu übernehmen und auch die Kosten im Zusammenhang mit der Liquidation zu regeln.

Hiermit erfolgt die Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung, sowie deren Liquidation.

Die Liquidation der Gesellschaft ist somit als abgeschlossen zu betrachten und die Gesellschaft ist somit endgültig aufgelöst und liquidiert.

Dem Verwaltungsrat und dem Rechnungsprüfer wird Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab dem heutigen Tage bei der Gesellschaft KREDIETBANK S.A. Luxembourggeoise mit Sitz in 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg hinterlegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Kass, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007. Relation: LAC/2007/25726. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. September 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007110992/242/51.

(070126662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**ING PFCE Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 493.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.702.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., gérant de la société émarginée, a changé de dénomination sociale, en date du 2 juillet 2007 et s'appelle, depuis cette date, ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, le 24 août 2007.

ING PFCE HOLDCO S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007110957/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00514. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**Purcell Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.380.

L'an deux mille sept, le quatorze septembre.

Par-devant Nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

NIGEN N.V., une société anonyme constituée sous les lois de la Belgique, établie et ayant son siège social à B-2900 Schoten, 33, Metropoolstraat, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Anvers (Belgique) sous le numéro 425.690.735,

ici représentée par Monsieur Anouar Belli, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 septembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire susmentionné et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée comme susmentionnée, déclare qu'elle est l'associée unique de PURCELL INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social aux 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.380, constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 18 février 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 630 du 29 juin 2005. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

La partie comparante a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à trois cent douze mille cinq cents euros (EUR 312.500,-) représenté par trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'émettre trois mille (3.000) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cent vingt-cinq (125) parts sociales à trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes

*Souscription*

Ensuite, a comparu Monsieur Anouar Belli, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé du Souscripteur, susmentionné, en vertu de la procuration donnée le 10 septembre 2007.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte du Souscripteur, susmentionné, à trois mille (3.000) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de trois cent mille euros (EUR 300.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la souscription de trois mille (3.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par le Souscripteur par un apport en espèces.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6, des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent douze mille cinq cents euros (EUR 312.500,-) représenté par trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.».

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 2, des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers ou immobiliers, toutes opérations de crédit bail, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.».

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à € 4.700,-.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Belli, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2007, Relation: EAC/2007/11025. — Reçu 3.000 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007110929/272/74.

(070126849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**SBSM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 110, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 92.180.

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SBSM S.A., société anonyme, ayant son siège social au 110, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 27 janvier 2003 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 369 du 4 avril 2003, modifié par acte reçu le 23 décembre 2004 par Maître Joseph Elvinger, préqualifié, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 338 du 15 avril 2005.

L'assemblée est présidée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par le bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social de la société;
2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts afin de refléter la décision prise;
3. Divers.

*Constatation de la validité de l'assemblée*

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

*Délibérations*

Après avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de supprimer de l'objet social de la société l'activité d'intermédiaire agissant dans le cadre de la vente et l'achat de collections privées d'œuvres d'art, et d'y intégrer l'achat, la vente, la distribution, l'importation et l'exportation de marchandises dans le secteur du bâtiment.

*Seconde résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3 Objet.**

3.1. La Société a pour objet l'achat, la vente, la distribution, l'importation et l'exportation de marchandises dans le secteur du bâtiment.

3.2. Elle aura également pour activité la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, le cas échéant contre paiement d'une rente, et entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et par l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.3. En outre, la Société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous Notaire la présente minute.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, L. Bonifazzi, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 18 septembre 2007, Relation: EAC/2007/11100. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007111025/272/64.

(070126748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**Tobago Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.545.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007111022/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01663. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**CA European Bond Advisor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 28.333.

—  
**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendundsieben, den siebten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtswohnsitz in der Stadt Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Francis Kass, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter der PIONEER INVESTMENTS AUSTRIA GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach österreichischem Recht mit Sitz in der Lassallestrasse 1, A-1020 Wien,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Diese Vollmacht bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Bevollmächtigte ersucht den unterzeichneten Notar, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

- dass die Gesellschaft CA EUROPEAN BOND ADVISOR S.A., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter Sektion B, Nummer 28.333 (nachfolgend die «Gesellschaft»), gemäss notarieller Urkunde am 30. Juni 1988 gegründet und die Satzung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 23. September 1988 in der Ausgabe Nummer 252 veröffentlicht wurde;

- dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft achtundachtzigtausenddreihunderteinundfünfzig Euro Komma zwei vier (EUR 88.351,24) beträgt und in eintausendvierhundertvierzig (1.440) Aktien mit einem Nennwert von je einundsechzig Euro Komma drei fünf fünf null zwei acht (EUR 61,355028) pro Aktie eingeteilt ist;

- dass seine Vollmachtgeberin, PIONEER INVESTMENTS AUSTRIA GmbH, Eigentümerin aller eintausendvierhundertvierzig (1.440) Aktien wurde und beschlossen hat, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren;

- dass die Bilanz zum 3. September 2007, sowie die Gewinn- und Verlustrechnung für den Zeitraum vom 1. November 2006 bis zum 03. September 2007 gebilligt wurde;

- dass die PIONEER INVESTMENTS AUSTRIA GmbH die Funktion eines Liquidators der Gesellschaft übernommen hat und in dieser Funktion mit sämtlichen Befugnissen ausgestattet wurde, die die Art. 144 bis 148bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften für einen Liquidator vorsehen;

- dass sämtliche Schulden der Gesellschaft, bis auf jene Schulden gegenüber dem Vollmachtgeber, beglichen wurden;



- dass die PIONEER INVESTMENTS AUSTRIA GmbH, als alleinige Aktionärin der Gesellschaft sich verpflichtet, sämtliche etwaigen zukünftigen, noch nicht beglichenen Schulden unter ihrer persönlichen Haftung zu übernehmen und auch die Kosten im Zusammenhang mit der Liquidation zu regeln.

Hiermit erfolgt die Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung, sowie deren Liquidation.

Die Liquidation der Gesellschaft ist somit als abgeschlossen zu betrachten und die Gesellschaft ist somit endgültig aufgelöst und liquidiert.

Dem Verwaltungsrat und dem Rechnungsprüfer wird Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab dem heutigen Tage bei der Gesellschaft FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxemburg hinterlegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Kass, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007. Relation: LAC/2007/25727. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt., Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. September 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007110990/242/52.

(070126664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

### **Panamena de Catering y Servicios S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.596.

#### — STATUTES

In the year two thousand and seven, on the tenth day of September.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PANAMENA DE CATERING Y SERVICIOS, S.A., a company initially established in Panama, on 10 February 2004, with registered office so far in Panama, at C/O PATTON, MORENO & ASVAT, Edificio Hong Kong Bank, 6to. Piso, Avenida Samuel Lewis, Panama (the «Company»).

The extraordinary general meeting is opened at 5:45 p.m. by Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting, M<sup>e</sup> Elisabeth Guissart, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer M<sup>e</sup> Isabelle Lentz, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. To ratify the resolutions taken by the sole shareholder of the Company in Panama on 10 September 2007 deciding among others:

(a) to transfer the registered office and effective place of management of the Company from the Panamanian jurisdiction to the jurisdiction of Grand Duchy of Luxembourg;

(b) to approve the interim balance sheet of the Company as per 10 September 2007;

(c) to appoint new directors as follows Alejandro Subias Cano, Olivier Dorier and Stewart Kam-Cheong, as directors of the Company and to accept the resignation of Asterio Caballero, Berta de Patton and Oriel Kennion as directors of the Company; and

(d) to delegate to any authorized signatory of PATTON, MORENO & ASVAT and/or to any lawyer of OOSTVOGELS PFISTER FEYTEN all the power to perform all the formalities and to effect all the deregistration, registrations and publications respectively in Panama and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the registered office and the effective place of management and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg (hereafter together the «Panama Resolutions»).

2. To approve the Company's interim balance sheet, denominated in Euro, as of 10 September 2007;

3. To confirm that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Panama nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of Panama nationality;

4. To fix the share capital of the Company at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
5. To adopt the form of and to transform the Company to the extent necessary into a Luxembourg public limited liability company and to amend the Company's name into PANAMENA DE CATERING Y SERVICIOS S.A.;
6. To fully restate the Company articles of association.
7. To fix the number of members of the Company's board of directors, to elect the new members of the Company's board of directors and to determine the duration of their mandate;
8. To fix the registered office of the Company at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;
9. To appoint the statutory auditor of the Company;
10. To authorize the Board of Directors to delegate the daily management of the Company;
11. To delegate to any authorized signatory of PATTON, MORENO & ASVAT and/or to any lawyer of OOSTVOGELS PFISTER FEYTEN all the powers to perform all the formalities and to effect all the deregistration, registrations and publications respectively in Panama and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and effective place of management and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg; and
12. Miscellaneous.

II) The sole shareholder present or represented, the proxy of the represented shareholder, and the number of the shares held by him are shown on an attendance list which, signed by the sole shareholder or its proxy and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented sole shareholder, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total share capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholder has been duly informed before this meeting.

The Chairman explains the various items of the agenda. In particular, the Chairman sets out that the Company intends to transfer its registered office and its effective place of management from Panama to the Grand Duchy of Luxembourg, that a general meeting of shareholders was held in Panama on 10 September 2007 during which the transfer has already been unanimously decided and that all formalities in that respect by the laws of Panama have been taken in Panama. He concludes that the purpose of the meeting is to decide, under Luxembourg law, on the same transfer and to adapt the Company's articles of incorporation to Luxembourg law.

IV) A certified extract of the resolutions taken by the sole shareholder of the Company stating the resolutions to transfer the registered office and the effective place of management to the Grand Duchy of Luxembourg, as well as approving the interim balance sheet dated 10 September 2007, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

After deliberation, the general meeting then adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to ratify the Panama Resolutions so that the registered office and effective place of management of the Company is transferred from Panama to the Grand Duchy of Luxembourg as of 10 September 2007 and the Company adopts the Luxembourg nationality as of the same day, with corporate continuance.

*Second resolution*

The general meeting resolves to approve the Company's interim balance sheet as of 10 September 2007, confirming that the net asset value of the Company amounts to twenty-six million two hundred twenty thousand two hundred eighty-three Euro and fifty-one cents (EUR 26,220,283.51).

In accordance with article 26-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the amount of the net asset value of the Company has been confirmed by a report of KPMG AUDIT S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at 10 September 2007 which concludes the following:

«Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the book value of the contribution does not correspond at least to the number and par value of the shares to be issued in consideration.»

The general meeting further resolves to allocate from the transferred net asset value thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to the subscribed share capital of the Company and the remaining net asset value to the Company retained earnings.

The said report, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

*Third resolution*

The general meeting resolves to confirm that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Panama nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of Panama nationality.

*Fourth resolution*

The general meeting resolves to fix the share capital of the Company at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

*Fifth resolution*

The general meeting resolves to adopt the form of and to transform the Company to the extent necessary into a Luxembourg public limited liability company and to amend the Company's name into PANAMENA DE CATERING Y SERVICIOS S.A.

*Sixth resolution*

The general meeting resolves to fully restate the Company articles of association and to adopt the following articles of association in English and in French, the English text being prevailing in case of divergences between the English and the French text:

**«Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Corporate form.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of PANAMENA DE CATERING Y SERVICIOS S.A.

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office within the municipality of Munsbach.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Munsbach by a resolution of the Director or, as the case may be, of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

In the event that in the view of the Director or, as the case may be, of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Corporate object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/ or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, as well as any and all activities including charter, sub-charter, lease in relation to vessels.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Chapter II. Share Capital**

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

**Art. 6. Shares - Bonds.** The shares will be in the form of registered shares.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders.

The Company may issue multiple share certificates.

Shares may be held in trust by one or several shareholders.

The bonds will be in the form of registered bonds and shall not be convertible into bearer bonds.

**Art. 7. Increase and reduction of share capital.** The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by a contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholder (s) in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Director or, as the case may be, the Board of Directors to do so.

**Art. 8. Acquisition of own shares.** The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

### Chapter III. Management, Statutory auditors

**Art. 9. Directors / Board of Directors.** In the event the Company is composed of a single shareholder, the latest may appoint only one Director (the «Director»). When the Company is composed of several shareholders, it shall be managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three members who need not be shareholders; (the «Directors»), unless otherwise expressed refer to Directors include the sole Director that may be appointed by a sole shareholder).

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several Class A Director(s) and one or several Class B Director(s).

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration, the duration of their mandate for a period not exceeding six years. They will hold office until their successors are elected. They may be reelected, and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders.

If a corporate entity is appointed as Director, it shall designate a natural person to exercise its functions and act on the name and behalf of the corporate entity.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Directors may meet and may elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Directors shall not disclose, even after the term of their mandate, information on the Company made available to them, the disclosure of which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law or in public interest.

**Art. 10. Meeting of the Board of Directors.** The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon receiving a written notice for such a meeting from the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of majority of the Directors holding office including at least one Class A Director and one Class B Director.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The chairman has a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. Such meetings shall be considered equivalent as a meeting held at the registered office of the Company.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

**Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

**Art. 12. Powers of the Directors.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

**Art. 13. Delegation of Powers.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more Directors, if applicable, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management is subject to previous authorisation by the sole shareholder, as the case may be, the general meeting of shareholders.

When the Company has a Board of Directors, the delegation of daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

**Art. 14. Conflict of interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

However, when the Company is composed of a single shareholder, transactions in which the Director(s) has/have a personal interest shall be recorded in the minutes of the meeting.

**Art. 15. Representation of the Company.** In the event of only one Director being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Director.

In the event the Company is managed by a Board of Directors the Company will be bound by the joint signature of any two Directors.

However if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders have appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, the Company will be bound towards third parties by the

joint signature of one Class A Director and one Class B Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Directors or, as the case may be, by the Board of Directors, within the limits of such power.

**Art. 16. Statutory auditors.** The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditor (s) who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the sole shareholder or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meeting of Shareholders.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the broadest powers to adopt and ratify any action relating to the Company. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. In such case, the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes.

**Art. 18. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Municipality as may be specified in the notice convening the meeting on the first day of the month of June of each year, at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 19. Other General Meetings.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the up coming meeting. If the general meeting is not held within a one month period, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten percent (10%) threshold.

General meeting of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Director or, as the case may be, the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Procedure, Vote.** The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders will meet upon call by the Director or, as the case may be, the Board of Directors or the auditors made in compliance with the law. The notice sent to the shareholders, in accordance with the law, will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's capital may request in writing that additional items be indicated on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

The general meeting of shareholders shall not validly deliberate on proposed amendments of the Articles of Incorporation unless at least one half of the capital is represented and resolutions related therewith, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of votes validly cast, exclusive of abstention, shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote and blank and spoiled ballot papers.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the sole Director or, in the event the Company is managed by a Board of Directors, by any two members of the Board of Directors.

### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 21. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year. The Director, or as the case may be, the Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**Art. 22. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Director or, as the case may be, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Director or as the case may be, the Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 24. Applicable law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Seventh resolution*

The general meeting resolves to set the numbers of the members of the board of directors at three (3), and to elect the following Class A and Class B Directors for a time period ending immediately after the approval of the annual accounts of 2012 by the sole shareholder or the general meeting, as the case may be:

#### *Class A Director:*

1. Alejandro Subias Cano, born on 7 February 1977, in Palma de Mallorca, residing in Avda Gran Vía Asima, 23, Pol. Son Castelló Palma de Mallorca 07009, Spain;

#### *Class B Directors:*

2. Olivier Dorier, company director, born in Saint-Rémy (France), on 25 September 1968, professionally residing at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

3. Stewart Kam-Cheong, réviseur d'entreprises, born in Port-Louis (Mauritius), on 22 July 1962, professionally residing at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Eighth resolution*

The general meeting resolves to fix the registered office of the Company at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Ninth resolution*

The general meeting resolves to appoint ERNST & YOUNG S.A. 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach as statutory auditor of the Company for a duration ending immediately after the approval of the annual accounts of 2012 by the sole shareholder or the general meeting, as the case may be.

#### *Tenth resolution*

The general meeting in accordance with article 60 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the Company.

#### *Eleventh resolution*

The general meeting resolves to delegate to any authorized signatory of PATTON, MORENO & ASVAT and/or to any lawyer of OOSTVOGELS PFISTER FEYTEN all the powers to perform all the formalities and to effect all the deregistration, registrations and publications respectively in Panama and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and effective place of management and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Expenses - Valuation*

For the purpose of registration, the Company's net assets are valued at twenty-six million two hundred twenty thousand two hundred eighty-three Euro and fifty-one cents (EUR 26,220,283.51).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two hundred seventy thousand euro (270,000.- EUR).

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed at 6:00 p.m..

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix septembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PANAMENA DE CATERING Y SERVICIOS, S.A., société constituée sous les lois du Panama en date du 10 février 2004 et ayant son siège social à C/O PATTON, MORENO & ASVAT, Edificio Hong Kong Bank, 6to. Piso, Avenida Samuel Lewis, Panama, (la «Société»).

La séance est ouverte à 17.45 heures, sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Maître Elisabeth Guissart, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Isabelle Lentz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Ratification des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société au Panama le 10 septembre 2007, décidant parmi d'autres:

(a) de transférer le siège social et le siège de la direction effective de la Société de la juridiction du Panama à la juridiction du Grand-Duché du Luxembourg;

(b) d'approuver le bilan intérimaire de la Société au 10 septembre 2007;

(c) de nommer comme nouveaux administrateurs Alejandro Subias Cano, Olivier Dorier et Stewart Kam-Cheong et d'accepter la démission de Asterio Caballero, Berta de Patton et Oriel Kennion en tant qu'administrateurs de la Société; et

(d) de déléguer à tout signataire autorisé de l'étude PATTON, MORENO & ASVAT et/ou à tout avocat de l'étude OOSTVOGELS PFISTER FEYTEN tous les pouvoirs afin d'exécuter toutes les formalités et de réaliser les désenregistrements, enregistrements et publications respectivement au Panama et au Grand-Duché de Luxembourg dans le but de transférer le siège social et siège de direction effective et de continuer la Société au Grand-Duché de Luxembourg (ci-après collectivement les «Résolutions Panaméennes»);

2. Approbation du bilan intérimaire de la Société, dénommé en euros, en date du 10 septembre 2007;

3. Confirmation que tous les actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité du Panama, sans exception, restent au profit et à la charge de la Société de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera d'être propriétaire de tous les actifs et qui continuera d'être tenue de toutes les obligations de la Société précédemment de nationalité du Panama;

4. Fixation du capital social à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de 1,- euro (EUR 1,-) chacune;

5. Adoption de la forme sociale et modification pour autant que de nécessaire, de la Société comme société anonyme luxembourgeoise et de modifier le nom de la Société en PANAMENA DE CATERING Y SERVICIOS S.A.;

6. Refonte totale des statuts de la Société;

7. Détermination du nombre de membres dans le conseil d'administration de la Société, élection de nouveaux membres du conseil d'administration et détermination de la durée de leur mandat;

8. Etablissement du siège social de la Société au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg;

9. Nomination du commissaire aux comptes de la Société;

10. Autorisation au Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière de la Société;

11. Délégation à tout signataire autorisé de l'étude PATTON, MORENO & ASVAT et/ou à tout avocat de l'étude OOSTVOGELS PFISTER FEYTEN tous les pouvoirs afin d'exécuter toutes les formalités et de réaliser les désenregistrements, enregistrements et publications respectivement au Panama et au Grand-Duché de Luxembourg dans le but de transférer le siège social et siège de direction effective et de continuer la Société au Grand-Duché de Luxembourg; et

12. Divers.



II) Il a été établi une liste de présence, renseignant l'actionnaire unique présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, laquelle, après avoir été signée par l'actionnaire unique ou son mandataire et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs de l'actionnaire unique représenté, signés ne varientur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Le Président explique les différents points de l'ordre du jour. En particulier, le Président établit que la Société projette de transférer son siège social et son siège de gestion effective du Panama au Grand-Duché de Luxembourg, qu'une assemblée générale des actionnaires, fut tenue le 10 septembre 2007, pendant laquelle le transfert a déjà été unanimement décidé et que toutes les formalités en relation avec les lois du Panama ont déjà été entreprises. Il conclut que l'objectif de la réunion est de décider, sous le droit luxembourgeois, du même transfert et d'adapter les statuts de la Société à la loi luxembourgeoise.

IV) Une copie conforme des minutes de la dite assemblée générale des actionnaires de la Société établissant la décision de transférer le siège social au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'une copie conforme du bilan intérimaire daté du 10 septembre 2007, ayant été signées ne varietur par le détenteur de la procuration et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte et seront enregistrées au même moment auprès des autorités de l'enregistrement.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de ratifier les Résolutions Panaméennes de sorte que le siège social de la Société et le siège de direction effective est transféré du Panama au Grand-Duché du Luxembourg avec effet au 10 septembre 2007, et que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise à partir du même jour, sans rupture de sa personnalité juridique.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver le bilan intérimaire de la Société en date du 10 septembre 2007, confirmant que la valeur de l'actif net de la Société correspond à l'équivalent de vingt-six millions deux cent vingt mille deux cent quatre-vingt-trois euros et cinquante et un cents (EUR 26.220.283,51).

Conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 2007 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, le montant de la valeur de l'actif net de la Société a été confirmé par un rapport de KPMG AUDIT S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, au 10 septembre 2007, qui conclut la chose suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

L'assemblée générale décide d'allouer du montant de l'actif net transféré trente et un mille euros (EUR 31.000,-) au capital souscrit de la Société, et le reste de ce montant d'actif net transféré de la Société aux profits provisionnés.

Ledit rapport, après avoir été signé, ne varietur, par les parties comparantes et le notaire soussigné, restera attaché au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de confirmer que tous les actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité du Panama, sans exception, restent au profit et à la charge de la Société de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et qui continuera d'être tenue de toutes les obligations de la Société précédemment de nationalité du Panama.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer le capital social à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'adopter la forme sociale, et de modifier pour autant que de nécessaire la Société, de société anonyme luxembourgeoise et de changer le nom de la Société en PANAMENA DE CATERING Y SERVICIOS S.A.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts et d'adopter les statuts suivants en anglais et en français, le texte anglais prévalant en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français:

### **«Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui pourront devenir propriétaires des actions ci-après créées, une société ayant la forme d'une société anonyme (la «Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination PANAMENA DE CATERING Y SERVICIOS S.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Munsbach.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Munsbach par une décision de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Au cas où l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, ou que de tels événements sont imminents, il peut transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par l'un des organes ou des personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société consiste en la prise de participations et la détention de ces participations dans toute entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toute forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations bancaires, titres, certificats d'obligation et certificats.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, ainsi que toute activité incluant l'affrètement, le frètement, la location en relation avec des navires.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Actions

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trente et un mille (31.000) actions, d'une valeur nominale de un euros (EUR 1,-) chacune.

**Art. 6. Actions - Obligations.** Les actions seront des actions nominatives.

Un registre des actionnaires, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, sera tenu au siège social. Ce registre comportera la dénomination exacte de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions, ainsi que les transferts des actions et leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société pourra se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires.

Le transfert des actions sera opéré par une déclaration de transfert inscrite au registre des actionnaires, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Le transfert des actions peut aussi être opéré conformément aux règles relatives au transfert de dettes tel qu'établi par l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. En outre, la Société peut accepter et inscrire au registre des actionnaires tout transfert évoqué dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

Des actions pourront être détenues en fidéicommiss par un ou plusieurs actionnaires.

Les obligations seront des obligations nominatives et ne seront pas convertibles en obligations au porteur.

**Art. 7. Augmentation et réduction du capital.** Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions souscrites par un apport en nature seront offertes de préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital que chacun de ces actionnaires détient à ce moment. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration déterminera la période pendant laquelle le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Cette période ne devra pas être inférieure à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des Statuts, pourra limiter

ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration à le faire.

**Art. 8. Rachat d'actions propres.** La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se feront conformément aux conditions et limites fixées par la loi.

### Chapitre III. Administration, Commissaires aux Comptes

**Art. 9. Administrateur/Conseil d'Administration.** Au cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci peut nommer un seul administrateur (l'«Administrateur»). Lorsque la Société est composée de plusieurs actionnaires, celle-ci devra être gérée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, actionnaires ou non; (les «Administrateurs»), sauf mention expresse désigne les Administrateurs y compris l'Administrateur unique pouvant être nommé par l'actionnaire unique).

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, peut décider de nommer un ou plusieurs Administrateur(s) de Classe A et un ou plusieurs Administrateur(s) de Classe B.

Les Administrateur(s) seront nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre leur rémunération, la durée de leur mandat pour une durée ne pouvant excéder six (6) ans. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, par une résolution de l'actionnaire unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Si une personne morale est nommée en tant qu'Administrateur, celle-ci devra désigner une personne physique pour en exercer les fonctions et pour agir au nom de la personne morale.

En cas de vacance au sein du Conseil d'Administration, les Administrateurs restant pourront se réunir et élire, par un vote à la majorité, un administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Les Administrateurs ne pourront révéler, même après le terme de leur mandat, d'information relative à la Société dont la révélation pourrait se faire au détriment des intérêts de la Société, sauf si cette révélation est rendue obligatoire par la loi ou est d'intérêt public.

**Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire, qui ne devra pas nécessairement être un Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation écrite du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, le Conseil d'Administration pourra désigner tout Administrateur en tant que président pro tempore par un vote à la majorité des personnes présentes ou représentées lors de l'assemblée.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux pouvant assister à cette réunion, avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et contiendra l'ordre du jour ainsi que la nature des affaires qui y seront négociées.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment écrit, par télécopieur ou par télégramme, de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un ordre du jour préalablement adopté par une résolution du Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut déterminer, le cas échéant.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, fax ou télégramme, un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié des Administrateurs est présente et si sont présents au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le président dispose d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion. De telles réunions seront réputées équivalentes à une réunion tenue au siège social de la Société.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux membres du Conseil d'Administration.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social (à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires). Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'actionnaire unique, ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires par la loi sont de la compétence de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société relative à cette gestion journalière à un ou, le cas échéant, plusieurs Administrateurs, directeurs, fondateurs de pouvoir, employés ou autres agents qui ne devront pas nécessairement être actionnaires de la Société, déléguer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires déterminées à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière est sujette à l'autorisation préalable de l'actionnaire unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque la Société comporte un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration impose l'obligation pour le Conseil d'Administration de rapporter chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire les salaires, rétributions et autres avantages octroyés au délégataire.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou firme ne sera affecté ou rendu caduc du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société aient un intérêt personnel dans cette société ou firme, ou en soient administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé. Sauf disposition contraire ci-dessous, un Administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires ne sera pas, en raison de l'appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de délibérer et de voter ou d'agir au sujet de toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société a un intérêt personnel dans une opération de la Société, autre qu'une opération conclue dans des conditions normales et tombant dans le domaine de la gestion journalière de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération, ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondateur de pouvoir, seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Cependant, lorsque la Société est composée d'un actionnaire unique, les transactions dans lesquelles un/plusieurs Administrateur(s) a/ont un intérêt personnel devront être inscrites au procès-verbal de l'assemblée.

**Art. 15. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un seul Administrateur, la Société sera valablement engagée par la seule signature de cet Administrateur.

En cas de nomination d'un Conseil d'Administration, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs.

Toutefois, si l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires a nommé un ou plusieurs Administrateurs de Catégorie A et un ou plusieurs Administrateurs de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Commissaires aux Comptes.** Les opérations de la Société sont supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Les commissaires aux comptes seront nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne pourra dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles au terme de leurs mandats mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

#### Chapitre IV. Assemblées Générale des Actionnaires

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires aura les pouvoirs les plus larges pour adopter et ratifier toute action se rapportant à la Société. Si la Société est composée d'un actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas, les résolutions de l'actionnaire unique seront inscrites au procès-verbal.

**Art. 18. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit de la Commune indiqué dans les convocations le 1<sup>er</sup> juin de chaque année, à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19. Autres Assemblées Générales.** L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent par écrit avec l'indication de l'ordre du jour de la prochaine réunion. Si l'assemblée générale n'est pas tenue endéans un mois, elle peut être convoquée par un agent désigné par le magistrat président le Tribunal d'Arrondissement compétent pour les affaires commerciales et statuant en cas d'urgence, sur requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le seuil de dix pourcent (10%).

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront appréciées souverainement par l'Administrateur ou, le cas échéant par, le Conseil d'Administration.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'actionnaire unique ou, le cas échéant, les actionnaires se réuniront sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration ou du (des) commissaire(s) aux comptes, conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation adressée aux actionnaires, conformément à la loi, contiendra le lieu et la date et l'heure de la réunion, ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et la nature des affaires devant être négociées.

Les actionnaires représentant au moins dix pourcent du capital social de la Société peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle demande devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut arrêter toute autre condition à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions seront prises à la majorité simple des votes, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

L'assemblée générale des actionnaires ne pourra délibérer valablement sur des propositions de modification des Statuts que si au moins la moitié du capital social est représenté, et si les résolutions qui s'y rapportent sont adoptées par au moins deux tiers des votes valablement exprimés, exclusif de l'abstention, des actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ainsi que les blancs.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément. Une telle participation sera réputée être équivalente à une présence physique à la réunion.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs seront signés par l'Administrateur, ou au cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par deux membres du Conseil d'Administration.

## Chapitre V. Exercice, Répartition des bénéfices

**Art. 21. Exercice.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration préparera les comptes annuels conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux pratiques comptables.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

L'actionnaire unique, ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter sur l'exercice suivant ou de le distribuer aux actionnaires sous la forme de dividendes.

Conformément aux conditions fixées par la loi, l'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration, peut verser un acompte sur dividendes. L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration détermine le montant et la date du versement de tout acompte sur dividendes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant l'assemblée générale des actionnaires votant d'après les mêmes règles de quorum et de majorités que pour les modifications statutaires, sauf dispositions différente prévue par la loi. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide d'établir le nombre des membres du conseil d'administration à trois (3), et d'élire les Administrateurs de Catégorie A et les Administrateurs de Catégorie B suivants, pour une période prenant fin directement après l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes 2012 par l'actionnaire unique ou l'assemblée générale, comme cela peut être le cas:

#### *Administrateur de Catégorie A:*

1. Alejandro Subias Cano, né le 7 février 1977, à Palma de Mallorca, résidant à Avda Gran Via Asima, 23, Pol. Son Castelló Palma de Mallorca 07009, Espagne;

#### *Administrateurs de Catégorie B:*

2. Olivier Dorier, company director, born in Saint-Rémy (France), on 25 September 1968, professionally residing at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

3. Stewart Kam-Cheong, réviseur d'entreprises, born in Port-Louis (Mauritius), on 22 July 1962, professionally residing at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide d'établir l'adresse du siège social de la Société au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg.

### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer ERNST & YOUNG S.A. 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, comme commissaire aux comptes de la Société pour une période prenant fin directement après l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes 2012 par l'actionnaire unique ou l'assemblée générale, comme cela peut être le cas.

### *Dixième résolution*

L'assemblée générale décide, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la Société.

### *Onzième résolution*

L'assemblée générale décide de déléguer à tout signataire autorisé de l'étude PATTON, MORENO & ASVAT et/ou à tout avocat de l'étude OOSTVOGELS PFISTER FEYTEN tous les pouvoirs afin d'exécuter toutes les formalités et de réaliser les désenregistrements, enregistrements et publications respectivement au Panama et au Grand-Duché de Luxembourg dans le but de transférer le siège social et siège de direction effective et de continuer la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

### *Frais*

A des fins d'enregistrement, l'actif net de la Société est évaluée vingt-six millions deux cent vingt mille deux cent quatre-vingt-trois euros et cinquante et un cents (EUR 26.220.283,51).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ deux cent soixante-dix mille euros (270.000,- EUR).

Rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.00 heures.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Ce document a été lu devant les comparants, chacun d'entre eux étant connu du Notaire par leurs noms, leurs prénoms, leurs états civils et leurs résidences. Les dites personnes ont signées ensemble avec le Notaire cet original.

Signé: B. Tassigny, E. Guissart, I. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, LAC/2007/26074. — Reçu 262.202,84 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007110578/220/750.

(070126942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**ING RPPSE Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.835.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., gérant de la société émarginée, a changé de dénomination sociale, en date du 2 juillet 2007 et s'appelle, depuis cette date, ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, le 24 août 2007.

ING RPPSE SOPARFI C S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007110997/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00526. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**ING LPFE Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.280.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 91.632.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., gérant de la société émarginée, a changé de dénomination sociale, en date du 2 juillet 2007 et s'appelle, depuis cette date, ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, le 24 août 2007.

ING LPFE GERMANY S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007111010/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00475. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**Atasonic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.429.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 septembre 2007*

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

*Conseil d'administration:*

Mmes Sophie Jacquet, employée privée, demeurant à Luxembourg, président;

Carine Agostini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Emanuela Corvasce, employée privée, demeurant à 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

M. Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2007111007/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05141. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**ING LPFE Soparfi Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.750.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.670.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., gérant de la société émarginée, a changé de dénomination sociale, en date du 2 juillet 2007 et s'appelle, depuis cette date, ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, le 24 août 2007.

ING LPFE SOPARFI FINCO S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007111006/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00467. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**Freepost S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.017.

EXTRAIT

En date du 5 septembre 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Joost Tulkens, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007 et ce pour une durée indéterminée.
- Mlle Sandra Calvaruso, avec adresse professionnelle au 65, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007111051/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05701. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**Supermarché MASSEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 1, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 92.868.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2007*

Il a été décidé à l'unanimité:

1) de renouveler pour un nouveau terme de six ans, les mandats des administrateurs prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'année 2013, soit:

- Madame Josée Massen, employée privée, demeurant à L - 9907 Troisvierges, rue des Champs 11, administrateur, administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration;



- Monsieur Johny Massen, employé privé, demeurant à L - 9714 Clervaux, Klatzewee 20B, administrateur;
- Monsieur Fernand Massen, employé privé, demeurant à L - 9992 Weiswampach, Cité Grait 17, administrateur;
- Monsieur Arsène Laplume, employé privé, demeurant à L - 9907 Troisvierges, rue des Champs 5, administrateur.

2) de renouveler pour le terme d'un an le mandat du Réviseur d'Entreprises actuellement en fonction, soit Monsieur Alain Kohnen, 144, route de Stavelot, à L - 9991 Weiswampach, route de Stavelot 144.

Son nouveau mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 29 août 2007.

Pour SUPERMARCHÉ MASSEN S.A.

FIDUNORD S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007111050/667/26.

Enregistré à Diekirch, le 31 août 2007, réf. DSO-CH00230. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070126427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**Grossglockner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.722.

—  
EXTRAIT

En date du 5 septembre 2007 l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Melle Sandra Calvaruso, avec adresse professionnelle au 65, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007111052/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05703. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**Direntile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 115.754.

—  
EXTRAIT

En date du 6 septembre 2007, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Joost Tulkens, en tant que Gérant, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007.  
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau Gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Pour extrait conforme

F. Walenta

Référence de publication: 2007111049/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05698. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**Vadec International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 96.978.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007111040/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02777. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**Next Generation Aircraft Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 123.201.

—  
In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public, residing in Luxembourg, undersigned.

AMENTUM CAPITAL LIMITED, a limited company duly organized and existing under the laws of Ireland, having its registered office at 1 Stokes Place St. Stephen's Green, Dublin 2, Ireland and registered with the Irish Companies Registration Office under number 411598 (the «Sole Shareholder»);

In its capacity as Sole Shareholder of NEXT GENERATION AIRCRAFT FINANCE S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.201 (the «Company») and incorporated by a deed of articles of incorporation drawn up by the notary Paul Bettingen, residing in Senningerberg, Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg) on 18 December 2006, whose articles of incorporation (the «Articles») have not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

The Sole Shareholder hereby takes the following written resolutions in accordance with article 16 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy dated 29 January 2007 given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*First resolution*

1. The Sole Shareholder resolves to amend the article 12 of the Articles, which shall read now as follows:

«The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of its (their) office.

In case the Company has appointed a single manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of its single manager.

In case the Company has appointed several managers, the Company is managed by a board of managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The manager(s) may be dismissed at any time with or without cause (cause légitime).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The manager or the board of managers may not take any measures that require the partners' consent according to Article 16 before such consent has been granted to it. Such consent can be granted to the manager(s) by fax or letter and the partners may proceed through circular resolutions.»

*Second resolution*

2. The Sole Shareholder also resolves to amend the article 16 of the Articles, which shall read now as follows:

«Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the Articles of Association requires the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

The following measures of the management require the prior approval of (i) a majority of the partners (ii) representing half of the share capital at least:

- (a) decisions on personnel,
- (b) borrowing and grant of loans as well as the provision of guarantees with a volume of more than EUR 25,000.-,
- (c) investments with a volume of more than EUR 25,000.-,
- (d) conclusion of contracts with ongoing rights and obligations, insofar as the obligations resulting from the contract amount to more than EUR 25,000.-,
- (e) conclusion or amendment of business management contracts,
- (f) decisions on the remarketing of the Company's assets,
- (g) business dealings outside of the usual day-to-day business of the Company.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept, le trente janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

AMENTUM CAPITAL LIMITED, une société dûment constituée et régie par le droit de la République d'Irlande, ayant son siège social situé 1 Stokes Place St. Stephen's Green, Dublin 2, Irlande et enregistrée au Bureau Irlandais du Registre des Sociétés («Irish Companies Registration Office») sous le numéro 411598 (l'«Associé Unique»);

En qualité d'Associé Unique de NEXT GENERATION AIRCRAFT FINANCE S.à r.l, société à responsabilité limitée, ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.123201 (la «Société»), constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Paul Bettingen, résidant à Senningerberg, Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) le 18 décembre 2006 et dont les statuts (les «Statuts») n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

L'Associé Unique adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 16 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par M. Patrick Van Hees, juriste, domicilié à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé en date du 29 janvier 2007, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des Statuts, lequel doit à présent être lu comme suit:

«La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de son (leur) mandat.

Lorsque la Société a nommé un seul gérant, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de son seul gérant.

Lorsque la Société a nommé plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de deux membres du conseil de gérance ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment avec ou sans cause légitime.

Le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération consistant à l'objet social de la Société.

Le gérant ou le conseil de gérance ne pourra pas prendre de décision dans les domaines où l'accord des associés est requis conformément à l'article 16 sans que cet accord n'ait été préalablement obtenu. Cet accord peut être donné au (x) gérant(s) par fax ou par lettre, et les associés peuvent prendre leur décision par résolutions circulaires».

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide en outre de modifier l'article 16 des Statuts, lequel doit à présent être lu comme suit:

«Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les décisions suivantes de la gérance ne sauraient être prises sans accord préalable (i) d'une majorité des associés (ii) représentant au moins la moitié du capital social:

- (a) décisions concernant le personnel;
- (b) emprunts et octroi de prêts ainsi que les conditions de garanties d'un volume dépassant un montant de EUR 25.000,-;
- (c) investissements d'un volume dépassant un montant de EUR 25.000,-;
- (d) conclusion d'un contrat source de droits et d'obligations continus dès lors que les obligations résultant de ce contrat dépassent un montant de EUR 25.000,-;
- (e) conclusion ou modification d'un contrat de gestion d'affaires,
- (f) décisions concernant le remarketing des biens de la Société,
- (g) affaires dépassant la gestion quotidienne des affaires de la Société.»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 157S, fol. 69, case 7. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007111045/242/123.

(070126790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**Albertina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.719.

—  
EXTRAIT

En date du 5 septembre 2007, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Mlle Sandra Calvaruso, avec adresse professionnelle au 65, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007111046/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05684. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070126939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**Rheinlanddamm S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.574.

—  
Il est porté à la connaissance de tiers que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., gérant de la société émarginée, a changé de dénomination sociale, en date du 2 juillet 2007 et s'appelle, depuis cette date, ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, le 27 août 2007.

RHEINLANDDAMM S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007111059/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00440. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**Norbert KELLER A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 38-40, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 93.108.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 20. Juni 2007*

Es wurde u.a. beschlossen,

1) die Mandate der im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder für die Dauer von sechs Jahren bis zur Generalversammlung des Jahres 2013 zu verlängern, und zwar:

- Herr Norbert Keller, Schlossermeister, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Malmedyer Str. 95, Verwaltungsratsmitglied, Präsident des Verwaltungsrates und Delegierter des Verwaltungsrates;
- Herr Kurt Moutschen, Kaufmann, wohnhaft in B-4784 St. Vith, Ober-Emmels 21C Verwaltungsratsmitglied;
- Die Genossenschaft mit beschränkter Haftung STAFF CVOHA, mit Sitz in B-9500 Geraardsbergen, Astridlaan 124, Verwaltungsratsmitglied, vertreten durch ihren ständigen Vertreter, Herrn Francis Flamant, wohnhaft in B-9500 Geraardsbergen.

2) das Mandat des Wirtschaftsprüfers, Herrn Alain Kohnen, Betriebsrevisor, 144, Route de Stavelot, in L-9991 Weiswampach, um ein Jahr zu verlängern. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés.

Weiswampach, den 29. August 2007.

Für NORBERT KELLER A.G.

FIDUNORD S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2007111058/667/27.

Enregistré à Diekirch, le 31 août 2007, réf. DSO-CH00234. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070126442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**Value Secondary Investments Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.493.

L'an deux mille six, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée VALUE SECONDARY INVESTMENTS MANAGEMENT S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 11 janvier 2007 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C de 2007, page 32.968.

L'assemblée est présidée par Monsieur Massimo Longoni, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Daniela Deghi, employée, demeurant à Milano (Italie).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Massimo Longoni, préqualifié.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à soixante-quatre mille euros (€ 64.000,-) représenté par six mille quatre cents (6.400) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10) chacune, toutes entièrement libérées.

II.- Que les six mille quatre cents (6.400) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. augmentation du capital social souscrit à concurrence de € 80.000,- (quatre vingt mille euros), pour le porter de son montant actuel de € 64.000,- (soixante quatre mille Euros) à € 144.000,- (cent quarante-quatre mille euros), par la création et l'émission de 8.000 (huit mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 10,- (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes, à souscrire au pair et à libérer intégralement par deux versements en espèces;

2. souscription et libération intégrale des actions nouvelles par deux versements en numéraire au prorata de la part des actionnaires existants;

3. Instauration d'un capital autorisé d'un montant de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, pour une période de cinq ans prenant fin le

4. modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à € 144.000,- (cent quarante-quatre mille euros) représenté par quatorze mille quatre cents (14.400) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10) chacune.

Les actions seront soit nominatives, soit au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (Dix Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 juillet 2012, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration avec autorisation au conseil de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

5. divers.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de € 80.000,- (quatre vingt mille euros), pour le porter de son montant actuel de € 64.000,- (soixante quatre mille Euros) à € 144.000,- (cent quarante-quatre mille euros),

par la création et l'émission de 8.000 (huit mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 10,- (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes, à souscrire au pair et à libérer intégralement par deux versements en espèces.

#### *Souscription et libération*

Alors sont intervenus aux présentes, les actionnaires existants, tels qu'ils figurent sur la liste de présence, savoir:

1. Giovanni Jody Vender, né le 17 septembre 1950 à Milano (Italie), demeurant à Strada Bastardina n.1, Agazzano (PC), Italie, ici représentée par Monsieur Massimo Longoni, précité, en vertu de la susdite procuration donnée le 24 juillet 2007.

2. Arianne Neumark, née le 16 janvier 1961 à California, demeurant à Via Bernardino Telesio n.12, Milan, Italie, ici représentée par Monsieur Massimo Longoni, précité, en vertu de la susdite procuration donnée le 24 juillet 2007.

Lesquels actionnaires, représentés comme dit ci-avant, déclarent souscrire à la totalité des 8.000 (huit mille) actions nouvelles d'une valeur de € 10,- (dix Euro) chacune, et ce au prorata de leur participation actuelle dans la société, soit

- 6.000 actions nouvelles pour Giovanni Jody Vender, précité,

- 2.000 actions nouvelles pour Arianne Neumark, précitée,

qu'ils libèrent intégralement par un versement en espèces d'un montant total de € 80.000,- (quatre vingt mille euros).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 8.000 (huit mille) actions nouvelles par les actionnaires existants, comme dit ci-avant.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de 10,- Euros (Dix Euros) chacune,

et ce avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période prenant fin le 26 juillet 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration avec autorisation au conseil de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires, suite à la résolution qui précède, décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette ou de ces augmentations de capital, et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à € 144.000,- (cent quarante-quatre mille euros) représenté par quatorze mille quatre cents (14.400) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) chacune.

Les actions seront soit nominative, soit au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (Dix Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 juillet 2012 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration avec autorisation au conseil de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

#### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite au présent acte, est estimé à EUR 2.000,-.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Deghi, M. Longoni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, LAC/2007/21445. — Reçu 800 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007111041/208/141.

(070126784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**Thiser Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 63.854.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007111063/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01662. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**Topfin Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 63.808.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007111065/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01664. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---



**Translink Mergers & Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 81.890.

—  
*Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2007111066/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01666. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**Vantage Holdings S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 115.235.

—  
EXTRAIT

En date du 8 août 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Akram Mohammad Abdel-Qader Shahin, en tant que Administrateur, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007.
- La démission de Madame Manal Shaheen, en tant que Administrateur, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Pour extrait conforme  
Pour BENELUX TRUST (LUXEMBOURG) S.à r.l.  
R. P. Pels  
Agent domiciliaire

Référence de publication: 2007111057/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05709. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**Vistorta Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 70.039.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007111071/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01674. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.013.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires  
et par le conseil d'administration en date du 20 août 2007*

1. La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué.

2. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

3. La société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué.

4. Monsieur André Wilwert, expert-comptable, né le 24 février 1951 à Luxembourg, résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

5. Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

6. Monsieur Eric Magrini, pré-nommé, a été nommé comme administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

7. Monsieur André Wilwert, pré-nommé, a été nommé comme administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INDUSTRIE MAURIZIO PERUZZO - IMP S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007111080/29/32.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04781. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**WATTENWIL S.A., société anonyme holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.110.

*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007111072/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01677. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**Vilux Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 57.541.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007111070/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01671. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**Oakland Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 109.375.

—  
In the year two thousand seven, on the 14th day of the month of September.

Before us Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held:

an extraordinary general meeting of shareholders of OAKLAND INVESTMENT S.A. (the Company), a société anonyme having its registered office at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, registered in the trade register of Luxembourg under number B 109.375, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 13 July 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 29 November 2005 under number 1287.

The meeting was opened at 11.30 a.m. with Yann Chaumont, comptable, residing professionally at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine in the chair,

who appointed as secretary Eric Sellam, conseiller juridique, residing professionally at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

The meeting elected as scrutineer Nicolas Kruchten, Director, residing professionally at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

111252

*Agenda:*

1.- Increase of the share capital of the Issuer from EUR 500,000.- to EUR 1,500,000.-, issue of 10,000 new shares with a par value of EUR 100.-, accept the subscription of these new shares to be fully paid up in cash by the existing shareholders and subsequent amendment to the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Issuer.

2.- Miscellaneous.

II.- That it results from the presentation of the bearer bonds that the five thousand (5,000) shares with a nominal value of hundred Euro (EUR 100.-) representing the entire share capital of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) are duly represented at the present general meeting, which consequently is regularly made up and can thus deliberate and validly decide on the points appearing on the agenda, without preliminary convocations, all members of the chair having agreed to meet without other formalities.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*Sole resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) in order to raise it from its current amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) to a total amount of one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000.-) by the issuance of ten thousand (10,000) new shares with a nominal value of hundred Euro (EUR 100.-) each.

The general meeting resolves to the full subscription of all ten thousand (10,000) new shares by the existing shareholders.

These new shares have been fully paid up in cash, so that the amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, so that it will now have the following wording:

«The subscribed capital of the company is fixed at one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000.-) divided into fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of hundred Euros (EUR 100.-) each.»

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately € 12,210.50.

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearers and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OAKLAND INVESTMENT S.A. (la Société) ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 109.375, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1287 du 29 novembre 2005.

L'Assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Yann Chaumont, comptable, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,

qui désigne comme secrétaire Eric Sellam, conseiller juridique, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Nicolas Kruchten, directeur, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social de la Société de EUR 500.000,- à EUR 1.500.000,-, émission de 10.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100,-, acceptation à la souscription des nouvelles actions intégralement libérées en espèces les actionnaires existants et modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

2.- Divers.

II.- Qu'il résulte de la présentation des titres au porteur que les cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) représentant l'intégralité du capital social de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) à un montant total de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée générale décide de la souscription intégrale de toutes les dix mille (10.000) nouvelles actions par les actionnaires existants au prorata de leur participation.

Ces nouvelles actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

A la suite de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«Le capital souscrit est fixé à un million cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000,-) représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de € 12.210,50.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Chaumont, E. Sellam, N. Kruchten, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 17 septembre 2007, Relation: EAC/2007/11022. — Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007111027/272/113.

(070126751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**Suvian S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 8.515.

*Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007111032/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01618. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**Vontobel Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 78.142.

—  
AUSZUG

Anlässlich der am 23. März 2007 abgehaltenen ausserordentlichen Generalversammlung wurde beschlossen,

- Herrn Dr. Zeno Staub
- Herrn Christoph Ledergerber
- Herrn Martin de Quervain
- Herrn Dr. Ulrich Behm
- Herrn Dr. Axel May

als Verwaltungsräte bis zur nächsten Jahreshauptversammlung im Jahre 2008 wiederzuerennen. Herr Dr Staub wird ausserdem als Vorsitzender des Verwaltungsrates wiederernannt.

Die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft ERNST & YOUNG S.A. mit eingetragenem Sitz in 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B 47.771, wurde als Abschlussprüfer (réviseur d'entreprises) für das am 31. Dezember 2007 endende Geschäftsjahr ernannt.

Zwecks Veröffentlichung des Vorstehenden im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. September 2007.

VONTOBEL EUROPE S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007111014/260/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05579. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**Decal International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 45.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007110828/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04860. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**ING PFCE Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 124.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.699.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., gérant de la société émarginée, a changé de dénomination sociale, en date du 2 juillet 2007 et s'appelle, depuis cette date, ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, le 24 août 2007.

ING PFCE HUNGARY S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007110959/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00517. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**ClinicalLand, Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R.C.S. Luxembourg B 81.735.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme dénommée NEWMASTER ASSOCIATES BVI établie et ayant son siège social dans les Iles Vierges britanniques à Pasea Estate, Road Town, Tortola,

constituée aux termes d'un acte reçu le 4 janvier 2000, inscrite au registre de commerce et des sociétés des Iles Vierges britanniques I.B.C. numéro 359933, représentée par Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

ici représentée par Madame Ludivine Rockens, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ladite société aux termes d'une procuration lui donnée sous seing privé à Luxembourg en date du 14 septembre 2007.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la comparante agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être

soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme ClinicalLand, ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.735, a été constituée suivant acte reçu Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1013 du 15 novembre 2001.

II.- Que le capital social de la société anonyme ClinicalLand, préqualifiée, s'élève actuellement à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-), libérées à concurrence de 100%.

III.- Que la comparante dûment représentée en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société ClinicalLand.

IV.- Que la comparante dûment représentée est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que la comparante dûment représentée déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Rockens, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2007, Relation: EAC/2007/11103. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

111256

Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007110851/272/52.

(070126779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**Am Duerf S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 163, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 67.169.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007110733/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05788. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**Infra Holdings S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 115.218.

EXTRAIT

En date du 8 août 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Akram Mohammad Abdel-Qader Shahin, en tant que Administrateur, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007.

- La démission de Madame Manal Shaheen, en tant que Administrateur, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour *BENELUX TRUST (LUXEMBOURG) S.à r.l.*

R. P. Pels

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2007111055/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05706. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**Basket Ball Club Diekirch a.s.b.l, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9229 Diekirch, 40, rue de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg F 6.269.

Nous avons l'honneur de vous informer des changements statutaires décidés lors de notre assemblée générale du 8 juin 2007.

changement du siège du club

ancien siège: 95, rue Clairefontaine, 9220 Diekirch

nouveau siège: 40, rue de l'Etoile, 9229 Diekirch

changement de l'article 5

ancienne version: Les membres actifs paient une cotisation qui est fixée chaque année par l'assemblée générale des associés sans pouvoir être supérieure à deux mille francs.

nouvelle version: Les membres actifs paient une cotisation qui est fixée chaque année par l'assemblée générale des associés sans pouvoir être supérieure à cent vingt-cinq euros.



Diekirch, le 18 septembre 2007.  
Pour le comité du BBC DIEKIRCH  
D. Schiltz  
Président

Référence de publication: 2007111078/800984/23.

Enregistré à Diekirch, le 20 septembre 2007, réf. DSO-CI00128. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070126609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**Millicom International Cellular S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 40.630.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of August.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Mrs Carole Wintersdorff, private employee, with professional address in L-3375 Leudelange, 15, rue Léon Laval, acting as the representative of the board of directors of MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., having its registered office in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval (the Company), pursuant to the resolutions of the meeting of the board of directors of the Company (the Board of Directors) held on August 29th, 2007 (the Board Meeting).

A copy of the extracts of the resolutions initialed in the presence of the appearing person and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Kerschen, notary residing then in Luxembourg-Eich, on June 16, 1992, published in the Mémorial C, N 395 of September 11th, 1992. The articles of association of the Company (the Articles) have been modified on several occasions and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on July 3rd, 2007, not yet published in the Mémorial C.

2) The Company has an issued capital of one hundred fifty one million eighty one thousand one hundred and fourteen point fifty United States Dollars (USD 151,081,114.50) represented by one hundred million seven hundred twenty thousand seven hundred forty-three (100,720,743) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each fully paid-in.

3) Article 5 of the Articles, which sets out the authorised capital, reads in relevant parts as follows:

«The Company has an authorised capital of one hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred United States Dollars (USD 199,999,800.00) divided into one hundred thirty-three million three hundred thirty-three thousand two hundred (133,333,200) shares with a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50).

The board of directors is authorized and empowered to:

- realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches by the issuing of new shares against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of 5 (five) years from the date of publication of the present deed and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorized share capital which until then have not yet been issued by the board of directors.

Following each increase of the share capital realized and duly stated in the form provided for by law, the second paragraph of this article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose».

The authorization given under article 5 of the Articles was renewed for a period of five (5) years by a decision of the general meeting of the shareholders of the Company held on February 17th, 2003 and was recorded in a deed of same date of the undersigned notary.

4.- Pursuant to the Board Meeting minutes, the Board of Directors, referring to certain options over shares of the Company that the Company granted to certain directors and key employees of the Company pursuant to the resolutions taken by the Board of Directors on December 18th, 2001, December 17th, 2002, May 8th, 2003, May 25th, 2004 and May 31st, 2005 resolved inter alia (i) to cancel the preferential subscription right of the Company's existing shareholders in respect of the issue of the New Shares (as defined hereafter), (ii) to acknowledge (x) the exercise of their options over

shares of the Company by those persons in the proportions detailed in the minutes of the Meeting and (y) the receipt by the Company to the credit of its bank account of the exercise price for such options, in an aggregate amount of four million two hundred sixty four thousand seven hundred fifty five point ninety-nine United States Dollars (USD 4,264,755.99) and (iii) to issue the corresponding number of shares of the Company, i.e., two hundred twenty-four thousand six hundred seventy-three (224,673) new shares of the Company, with a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each (the New Shares), and to increase, within the limits of the authorised share capital of the Company, the issued share capital of the Company from an amount of one hundred fifty-one million eighty one thousand one hundred and fourteen point fifty United States Dollars (USD 151,081,114.50) represented by one hundred million seven hundred twenty thousand seven hundred forty-three (100,720,743) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) per share, to an amount of one hundred fifty one million four hundred eighteen thousand one hundred and twenty-four United States Dollars (USD 151,418,124.00) represented by one hundred million nine hundred forty-five thousand four hundred sixteen (100,945,416) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each, with an amount of three hundred thirty-seven thousand and nine point fifty United States Dollars (USD 337,009.50) to be allocated to the nominal share capital of the Company and an amount of three million nine hundred twenty-seven thousand seven hundred forty six point forty nine United States Dollars (USD 3,927,746.49) to be allocated to the share premium account of the Company.

5.- Following the above share capital increases of the issued share capital of the Company, article 5, paragraph 2 of the Articles shall be amended and shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. (paragraph 2).** The Company has an issued capital of one hundred fifty-one million eighty-one thousand four hundred eighteen thousand one hundred and twenty-four United States Dollars (USD 151,418,124.00) represented by one hundred million nine hundred forty-five thousand four hundred sixteen (100,945,416) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each fully paid-in.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the aforesaid increase of capital, are estimated at EUR 32,600.00.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at request of the same appearing person, in case of differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed the present deed together with the notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente et un août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Madame Carole Wintersdorff, employée privée, avec adresse professionnelle au L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, agissant en qualité de représentant du conseil d'administration de MILLICOM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, (la Société), en vertu des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'administration) tenue le 29 août 2007 (la Réunion du Conseil).

Une copie de ce procès-verbal (ou extrait de celui-ci) de la Réunion, ayant été signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte.

La comparante, ès qualités qu'elle agit, a prié le notaire soussigné d'acter les déclarations et faits suivants:

1. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph Kerschen, à l'époque notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 16 juin 1992, publié au Recueil du Mémorial C N 395 du 11 septembre 1992. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 3 juillet 2007, non encore publié au Recueil du Mémorial C.

2. Le capital social émis de la Société est de cent cinquante et un million quatre-vingt-un mille cent quatorze virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (151.081.114,50 USD) représenté par cent millions sept cent vingt mille sept cent quarante-trois (100.720.743) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune entièrement libérées.

3. L'article 5 des Statuts, qui prévoit un capital autorisé, dispose dans les parties concernées comme suit:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à cent quatre-vingt dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent Dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 199.999.800,00) divisé en cent trente-trois millions trois cent trente-trois mille deux cents (133.333.200) actions d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique cinquante cents (USD 1,50). Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances ou de toutes autres manières;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et
- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le second alinéa de cet article 5 sera modifié de façon à refléter l'augmentation; une telle modification sera constatée par acte notarié par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin».

L'autorisation accordée en vertu de l'article 5 des Statuts a été renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 17 février 2003, telle qu'enregistrée par le notaire soussigné dans un acte notarié de la même date.

4. - Conformément au procès-verbal de la Réunion du Conseil, le Conseil d'administration, en faisant référence à certaines options sur actions attribuées par la Société à certains administrateurs et collaborateurs salariés clés de la Société conformément aux résolutions adoptées par le Conseil d'administration du 18 décembre 2001, 17 décembre 2002, 8 mai 2003, le 25 mai 2004 respectivement du 31 mai 2005, a décidé entre autres (i) d'annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société en ce qui concerne l'émission des Nouvelles Actions (telles que définies ci-après), (ii) de prendre acte de (x) l'exercice par ces personnes de leur droit d'option sur les actions de la Société et dans les proportions détaillées dans le procès-verbal de la Réunion et de (y) la réception par la Société au crédit de son compte bancaire du prix d'exercice de ces options, pour un montant total de quatre millions deux cent soixante-quatre mille sept cent cinquante-cinq virgule quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (4.264.755,99 USD) et (iii) d'émettre le nombre correspondant d'actions de la Société, soit deux cent vingt-quatre mille six cent soixante-treize (224.673) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune (les Nouvelles Actions) et d'augmenter, endéans les limites du capital social autorisé de la Société, le capital émis de la Société, à ce moment-là, de cent cinquante et un millions quatre-vingt-un mille cent quatorze virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (151.081.114,50 USD) représenté par cent millions sept cent vingt mille sept cent quarante-trois (100.720.743) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune, pour le porter au montant de cent cinquante et un millions quatre cent dix-huit mille cent vingt-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (151.418.124,- USD) représenté par cent millions neuf cent quarante-cinq mille quatre cent seize (100.945.416) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune et d'affecter le montant de trois cent trente-sept mille neuf virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (337.009,50 USD) au capital social de la Société et le montant de trois millions neuf cent vingt-sept mille sept cent quarante-six virgule quarante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (3.927.746,49 USD) au compte prime d'émission de la Société.

La preuve a été fournie au notaire soussigné que la Société a reçu un montant de quatre millions deux cent soixante-quatre mille sept cent cinquante-cinq virgule quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (4.264.755,99 USD) au titre de la libération de la souscription des Nouvelles Actions.

5. Suite aux augmentations de capital ci-haut, l'article 5 alinéa 2 des Statuts sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 2).** Le capital social émis de la Société est de cent cinquante et un millions quatre cent dix-huit mille cent vingt-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (151.418.124,00 USD) représenté par cent millions neuf cent quarante-cinq mille quatre cent seize (100.945.416) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune entièrement libérées.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison des présentes augmentations de capital, sont évalués à 32.600,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Witntersdorff, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, Relation: LAC/2007/24987. — Reçu 31.118,25 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 septembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007111061/206/168.

(070126209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**Bureau d'Expertise Fievet Sprl, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 131.599.

—  
**OUVERTURE DE SUCCURSALE**

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2006*

Le 15 février 2006, s'est tenue au siège social de la société BUREAU D'EXPERTISE FIEVET SPRL, sise B-1400 Nivelles, 14, Clos des Pommiers, une assemblée générale.

Au cours de cette assemblée générale, il a été décidé:

- D'ouvrir une succursale pour une durée indéterminée à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss sous la dénomination BUREAU D'EXPERTISE FIEVET SPRL,

- De nommer comme représentant légal Monsieur Bernard Fievet, gérant, né le 28 octobre 1950 à Charleroi et demeurant à B-1400 Nivelles, 14, Clos des Pommiers, qui aura tous les pouvoirs et signature en toutes circonstances, c'est-à-dire:

- Le pouvoir d'engager la société à l'égard des tiers et de la représenter en justice,
- Participer à l'administration, à la surveillance ou au contrôle de la société,

La succursale aura pour objet: La société à pour Objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, l'exploitation d'un bureau d'expertise, d'évaluation et d'enquête en tous genres, notamment dans les domaines automobile, mobilier et immobilier. L'achat et la vente, l'importation, l'exportation, la distribution et la livraison de tous véhicules, moteurs et pièces détachées utiles à l'usage de véhicules, ainsi que de tous produits de l'industrie mécanique, métallurgique ou du bois s'y rapportant,

- le commerce en gros ou en détail de véhicules a moteur, y compris les véhicules de seconde main, de pièces détachées et accessoires de véhicules à moteur, de carburants et de lubrifiants, huiles industrielles et produits gras,

- l'exploitation d'ateliers de réparation de véhicules à moteur et de carrosseries, le service de dépannage et la location de véhicules à moteur.

Fait à Nivelles, le 15 février 2006.

Pour accord

B. Fievet

Référence de publication: 2007111077/822/33.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04553. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**Vicolux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.882.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

111261

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2007111068/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01670. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**Sycotec A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 151.

R.C.S. Luxembourg B 99.571.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 15. Juni 2007*

Es wurde einstimmig beschlossen:

den Gesellschaftssitz mit sofortiger Wirkung von L-9990 Weiswampach, route de Clervaux 86, nach L-9991 Weiswampach, Maison 151, zu verlegen.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 6. September 2007.

Für SYCOTEC A.G.  
FIDUNORD S.à.r.l.  
Unterschrift

Référence de publication: 2007111069/667/19.

Enregistré à Diekirch, le 10 septembre 2007, réf. DSO-CI00085. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070126447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**Vahina, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.166.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2007111067/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01668. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**Katoen Natie International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 93, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 68.324.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 3, boulevard de la Foire à Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007111075/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02881. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070126323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**Simon Properties Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 96.803.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 septembre 2007*

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., a démissionné de son mandat de gérant A.

2. Monsieur Jean-Christophe Dauphin, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant A pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société par la signature collective de deux gérants, dont un doit être un gérant de catégorie A et un doit être de catégorie B.

3. Le siège social a été transféré de L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SIMON PROPERTIES LUXEMBOURG

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007111084/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03753. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070126568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**Comer International Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 103.122.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 24 juillet 2007*

1. Monsieur Carl Speecke a démissionné de son mandat de gérant.

2. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.

3. Monsieur Pierre Schmit, administrateur de sociétés, né le 16 février 1964 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont et Madame Gabriele Schneider,

administrateur de sociétés, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, ont été nommés comme gérants pour une durée indéterminée.

4. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour *COMER INTERNATIONAL PROPERTIES S.à r.l.*  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007111081/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09272. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**ABH Fiduciaire Sàrl, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 131.601.

—  
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Le 1<sup>er</sup> juillet 2005, s'est tenue au siège social de la société ABH FIDUCIAIRE SARL, sise à CH - Forel, une assemblée générale.

Au cours de cette assemblée générale, il a été décidé:

- D'ouvrir une succursale pour une durée indéterminée à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss, sous la dénomination ABH FIDUCIAIRE SARL,

- De nommer le représentant légal de la société, Monsieur Marc Bossard, gérant, né le 9 juin 1957 à Charleroi, domicilié à CH-1475 Forel, 144, Les Planches, qui aura tous les pouvoirs et signature en toutes circonstances, c'est-à-dire:

- le pouvoir d'engager la société à l'égard de tiers et de la représenter en justice,
- participer à l'administration, à la surveillance ou au contrôle de la société,
- la succursale aura pour objet:

«Expert-comptable»

- L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> juillet pour se clôturer le 30 juin de l'année suivante.

Fait à Forel, le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Pour accord  
M. Bossard

Référence de publication: 2007111076/822/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04550. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**Xacat Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.148.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2007111074/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01679. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**Dachstein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.721.

—  
EXTRAIT

En date du 5 septembre 2007, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Mlle Sandra Calvaruso, avec adresse professionnelle au 65, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Pour extrait conforme  
B. Zech

Référence de publication: 2007111048/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05693. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---

**Ole Pedersen Golf School S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 58, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.351.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007111235/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02310. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

---

**Investart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 119.036.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 48473 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007111232/211/11.

(070126240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

---